

TYKKORA SASU



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 03 septembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 13 février 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 février 2023, à BEDOIN.

Dénomination : TYKKORA.

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Siège social : 1604 Chemin des Moulins, 84410 Bedoin.

Objet : Toutes réparations mécaniques, hydrauliques, électriques, sur matériels de TP, PL et agricoles et sur tous types de matériels. Achat, vente, mise à la location de tous types de matériels de TP, PL et agricoles et de tous types de matériels s'y rattachant.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 10000 euros divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession d'actions sera soumise à la procédure d'agrément prévue à l'article 12 des présents statuts. Le transfert de propriété des actions

Ecrit par Echo du Mardi le 13 février 2023

résulte de leur inscription au compte du cessionnaire. Leur transmission s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire, sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dénommé « registre des mouvements de titres ». La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement. L'ordre de mouvement, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire. Les actions peuvent être données à bail au profit d'une personne physique dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, qu'après obtention de l'agrément des associés, donné par décision collective adoptée à la majorité des droits de vote détenus par les associés présents, représentés ou prenant part au vote par tout autre moyen.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Jean-François THORAIN 1604 Chemin des Moulins 84410 Bedoin. La société sera immatriculée au RCS d'Avignon.